

RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Peace Tree Net work (PTN), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA).

Pointe-Noire, le 13 Octobre 2008

Communiqué de presse

N° RPDH/BE/10/08

Détention prolongée de plus d'une trentaine de personnes à la Maison d'arrêt de Pointe-Noire : Appel pour une procédure judiciaire équitable et sans pression !

La Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et la Commission Justice et Paix (CJP) expriment leurs vives inquiétudes sur la situation des trente cinq personnes arrêtées et détenues à la Maison d'Arrêt de Pointe-Noire et inculpées des chefs « d'offense au chef de l'Etat, destruction des biens d'autrui et pillage », à la suite des événements survenus lors des obsèques de l'ancien Président de l'Assemblée Nationale et Président du Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (RDPS), les 5 et 7 juillet 2008.

La RPDH et la CJP s'interrogent quant à la détention prolongée de ces personnes, alors que d'autres arrêtées pour les mêmes motifs et dans les mêmes circonstances ont purement et simplement été élargies. La RPDH et la CJP constatent avec amertume que la plupart de ces détenus (1) ont été victimes de rafles de la part des services de police, au motif qu'ils arboraient des tee-shirts soit à l'effigie du leader disparu, soit à l'emblème du parti.

De même, Ces personnes ont fait l'objet de **mauvais traitements (2)** lors de leur passage au Commissariat Central de Police de Pointe-Noire au point où Monsieur **POATY Guy Sylvestre a trouvé la mort des suites de ces traitements inhumains**, le samedi 19 juillet 2008 dans la matinée à l'hôpital général Adolphe SICE de Pointe-Noire. Selon les témoignages recueillis auprès des détenus, **certains ont été interrogés nuitamment à la Direction de la Surveillance du Territoire par une Commission d'exception au mépris des lois et règlements** de la République. A ce jour, aucune enquête n'a été diligentée pour éclaircir les circonstances et responsabilités sur ce décès en détention.

Il convient de noter que pour les familles, ces **détentions prolongées pèsent lourdement en terme de nutrition quotidienne des enfants, pour les élèves qui ne peuvent pas reprendre leur scolarité ainsi que la situation sanitaire de certains d'entre eux qui se dégrade au jour le jour.**

La RPDH et la CJP craignent que la justice ne soit exercée uniquement qu'à l'égard des pauvres et des faibles.

Nos organisations estiment que ces personnes ne représentent pas un danger à l'ordre public, et au stade actuel, elles n'ont aucune preuve à faire disparaître qui justifierait leur détention provisoire. Il semblerait que le chef d'accusation d'offense au chef de l'Etat pour lequel ils sont poursuivis place ces détenus dans une **situation juridique d'exception privant ainsi les magistrats de leur liberté de dire le droit**, ces derniers craignant des représailles professionnelles. Par ailleurs, la RPDH et la CJP s'étonnent du silence de la direction du RDPS devant ces arrestations et autres actes de répression sur les militants et sympathisants de ce parti au cours de cette période.

La Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et la Commission Justice et Paix (CJP)

appellent le Gouvernement à procéder à la libération immédiate de toutes les personnes arrêtées et de leur garantir l'ouverture d'un procès équitable, impartial et indépendant. Elles recommandent le respect strict de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des autres instruments juridiques internationaux pertinents ratifiés par le Congo en matière de détention et protection de l'intégrité.

Fait à Pointe-Noire, le 13 octobre 2008

Pour la RPDH

Christian Mounzéo

Pour la CJP

Brice Mackosso

Notes:

(1) Un seul de ces détenus a été conduit à la gendarmerie par les habitants du quartier OCH, à la suite d'acte de pillage avéré.

(2) Certains détenus ont été victimes de sévices corporels, de bastonnades et d'actes de torture.

La RPDH est une organisation non gouvernementale de promotion, défense et protection, des droits de l'Homme, membre de la Campagne Internationale Publiez ce que vous payez, de la Coalition internationale pour la Cour Pénale Internationale, du Réseau Peace Tree Network, du réseau Initiative pour l'Afrique Centrale, et du Réseau Economic and Socio-Cultural Rights- ESCR- NET BP 939 Pointe-Noire, Tél : 242 595 52 46 E-mail : rp.dh@laposte.net,

La Commission Justice et Paix est un service de l'Eglise catholique, chargée de dénoncer les injustices, de promouvoir la culture de paix et le respect des droits humains.

BP 659 Pointe-Noire, Tél: 242 557 90 81 E-mail : bricemackosso@yahoo.fr